



# UNCTAD 14

## Nairobi, 17–22 July 2016

FOURTEENTH SESSION OF THE UNITED NATIONS CONFERENCE ON TRADE AND DEVELOPMENT



UNITED NATIONS  
UNCTAD

### General Debate

Statement by Haiti

Tuesday, 19 July 2016

Speaker: Mr. Aviol Fleurant

*Not checked against delivery\**

---

\* This statement is made available in the language and form in which it was received. The views expressed are those of the author and do not necessarily reflect the views of UNCTAD.

**Propos du Ministre de la Planification et de la Coopération externe d'Haïti**

**M. Aviol FLEURANT**

**A la 14<sup>e</sup> conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED)**

**Excellences, Madame, Monsieur les Ministres des Affaires Etrangères**

**Madame, Monsieur les Ministres**

**Distingués représentants de la société civile mondiale,**

**Madame, Monsieur,**

**A**u nom du Président de la République d'Haïti, son excellence Jocelerme PRIVERT, ainsi qu'en celui du Gouvernement, j'adresse au Gouvernement Kenyan mes chaudes félicitations pour l'impeccable accueil et organisation de la quatorzième conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (**CNUCED**). Cette hospitalité et ce savoir-faire témoignent du dynamisme des pays du Sud, notamment ceux du Continent-mère africain, et nous motivent à redoubler d'efforts en vue de faire du pays de Jean Jacques **DESSALINES** un pays émergent à l'horizon 2030 comme le prescrit le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH).

« **DES DECISIONS AUX ACTIONS ...** » : cette thématique revêt une importance capitale non seulement dans un contexte « **d'inadéquation entre commerce international et croissance économique** » mais aussi compte tenu des difficultés de mon pays à participer activement au commerce régional et mondial en raison des faiblesses de notre système productif, ce qui compromet notre compétitivité et par voie de conséquence notre capacité à réduire considérablement la pauvreté et à promouvoir le développement. Ainsi, au nom du peuple haïtien, je répète avec la **CNUCED** « Il faut aller **vers un environnement économique mondial équitable et solidaire au service du commerce et du développement** ».

La **CNUCED**, organe des Nations Unies, a adapté sa mission à la dynamique actuelle en promouvant le développement économique durable à travers le commerce, la finance, l'investissement responsable et la technologie. Jusqu'à date, elle continue de bien remplir sa mission puisqu'elle montre notamment aux Pays les Moins Avancés la voie idéale pour sortir de cette catégorie en leur offrant l'aide inhérente à l'accomplissement du progrès économique et social. Ainsi, la **CNUCED** demeure un cadre au sein duquel Haïti peut poser des questions et trouver des réponses intelligentes et constructives quant à ses problèmes économiques, et de rechercher les moyens pour promouvoir ses capacités productives.

**La République Haïti**, située dans le bassin des Caraïbes, d'une richesse côtière de 1700 kilomètres, d'une diversité biologique rare, connaît des désavantages par rapport à l'économie mondiale malgré sa haute valeur historique, patrimoniale, ses potentialités naturelle et culturelle. L'état haïtien en appelle à l'expertise de la **CNUCED** pour compenser de tels déficits et s'engage à cette fin à poursuivre des réformes structurelles et mettre en œuvre des politiques publiques adéquates, comme la révision du système de gestion de l'investissement public, la réforme des finances publiques, la promotion de l'entrepreneuriat et le développement des partenariats publics privés, l'amélioration du climat des affaires et la création d'un environnement favorable à générer la richesse et l'emploi.

Depuis les trente dernières années la structure de production d'Haïti connaît une mutation caractérisée par la régression de la contribution du secteur primaire à la formation du produit

intérieur Brut (PIB) pour céder la place au secteur tertiaire. Le taux de croissance réel de l'économie est faible, il a été en moyenne de 2.8% sur ces quatre dernières années avec un repli de 1.2 % en 2014-2015.

Dois-je rappeler ici qu'au début des années quatre-vingt, le secteur primaire, constitué de plus de 90% de la « branche agriculture », représentait plus de 30 % du PIB. Actuellement, il ne représente que 21%. En 2015, la branche agriculture a eu une croissance négative de 3,5% impactant fortement sur la croissance de l'économie nationale si nécessaire à la réduction de la pauvreté.

Il faut dire que le déclin du secteur agricole, outre la faiblesse de la politique agricole nationale (en termes d'insuffisance d'encadrement des agriculteurs, d'infrastructures de production et de transformation, de commercialisation et de crédit), résulte en grande partie de la libéralisation généralisée des échanges.

Le secteur agricole haïtien, qui était relativement dynamique avec une bonne intégration entre l'agriculture et l'industrie, s'est effectivement trouvé assez inconfortable dans la mondialisation commerciale. Car il a été inégalement mis en concurrence avec des pays disposant de moyens techniques et financiers suffisants pour encadrer et subventionner leurs agricultures. A titre d'exemple, avec l'application des normes commerciales globales en 1986 et en 1994, la production du riz national a considérablement chuté du fait qu'il a été et est encore concurrencé par le riz des Etats-Unis.

Aussi, du fait de l'exportation intensive de produits manufacturés étrangers vers Haïti, le secteur secondaire embryonnaire a quasi complètement disparu. Les industriels se sont alors convertis en grands commerçants, ce qui a anéanti la compétitivité régionale et mondiale de l'économie haïtienne. Et les artisans se sont transformés en commerçants informels dans les centres urbains, ce qui a débouché sur de sérieux problèmes sociaux, environnementaux et qui a aggravé la vulnérabilité de la population aux aléas climatiques.

La globalisation du commerce était certes importante pour la prospérité et la paix des Nations mais cette brusque et large ouverture du marché haïtien dans des conditions défavorables a été néfaste à l'économie nationale. En raison de la dégénérescence des industries locale, elle a eu pour conséquence une production alimentaire insuffisante et déficitaire, et, donc, une grave insécurité alimentaire qui touche environ 50% de la population haïtienne.

Toutefois, dans le but d'embarquer le pays dans le train à grande vitesse de la Globalisation, outre les réformes structurelles opérées, les autorités haïtiennes ont signé différents accords liés au commerce, tels que le Système Généralisé de Préférence (SGP), l'Accord de Partenariat Economique (APE), le « *Haitian Hemispheric Opportunities Throught Partnership Encouragement* » (HOPE II/HELP). Parallèlement, des zones franches ont été également créées. Ainsi, aujourd'hui, le secteur secondaire pèse environ 18% dans la formation du PIB.

Le secteur Tertiaire en termes de contribution au PIB est maintenant le plus important, en représentant plus de 51% comme la tendance mondiale. Ce processus de tertiarisation de l'économie s'explique surtout par le comportement de la branche commerce qui contribue en moyenne pour plus de 50% à la formation du PIB du secteur et pour plus de 28% au PIB global. Cette performance découle aussi grandement de la place des importations dans l'économie nationale. Les institutions financières, dont le poids dans le secteur des services est d'environ

11%, se sont développées durant ces dernières années occupent la deuxième place dans le PIB du secteur. Ce dynamisme du tertiaire serait plus intéressant si la production des deux premiers secteurs y était adéquatement associée.

### **Mesdames, Messieurs,**

La République d'Haïti fait face à un déficit structurel important de son commerce avec l'extérieur. Le déficit commercial est depuis plusieurs années caractérisé par une augmentation de ses importations, en dépit de certains soubresauts des exportations. En 2015, le déficit commercial est de l'ordre de 2.4 milliards de dollars avec des exportations de biens de 1.02 milliard de dollars et des importations 3.4 milliards de dollars.

Les principaux produits exportés se sont concentrés dans le secteur textile à destination des Etats-Unis. Cette spécialisation d'Haïti repose sur une main d'œuvre bon marché et un accès préférentiel au marché américain résultant de L'accord « *Haitian Hemispheric Opportunities Throught Partnership Encouragement (HOPE II/HELP)* ».

Pourtant, en termes d'exportation, Haïti a un énorme potentiel, mais qui n'a pas suffisamment exploité l'accès préférentiel auxquels avaient droits ses produits dans le cadre des accords et systèmes de préférences notamment HOPE, HELP, APE, CARIFORUM, bien que certaines préférences, notamment celles concernant les produits agricoles, s'apparentent à un mirage compte tenu de la mise en place par nos principaux partenaires commerciaux de clauses ou barrières non tarifaires (évaluation en douane, normes de conformité et mesures sanitaires et phytosanitaires, etc.).

Le développement des capacités productives nationales s'avère alors indispensable pour renforcer les principaux secteurs de production, pour permettre une plus grande production notamment au niveau de l'agriculture et de l'industrie, mais aussi une meilleure intégration avec le tertiaire en vue d'avoir une valeur ajoutée suffisante et distributive. **Ce qui permettrait une intégration équilibrée et durable au marché mondial.**

L'investissement dans le secteur agricole haïtien est d'autant plus crucial que la production agricole constitue, en dépit de l'altération de sa contribution dans la formation du PIB, le domaine levier pour le gain de nouvelles opportunités que recèle le marché extérieur. De plus, les principaux produits agricoles haïtiens (mangue, café, cacao, vétiver) sont biologiquement ou organiquement cultivés et sont en conséquence très demandés sur le marché international.

Compte tenu du potentiel existant, faut-il œuvrer, d'une part, à améliorer les rendements de nos principaux produits agricoles d'exportation et de substitution aux importations alimentaires tout en réduisant l'impact des facteurs défavorables et, d'autre part, à renforcer les petite et moyenne industries (agro-alimentaire, artisanat, bois, fer, textiles, etc.) et les entreprises du secteur tertiaire.

### **Mesdames, Messieurs,**

Pour pouvoir pallier la dégénérescence des principaux secteurs productifs haïtiens et subséquemment redresser la balance commerciale du pays, nous nous attelons à adapter la politique commerciale d'Haïti.

Ainsi, dans le cadre des chantiers de refondation institutionnelle et économique du Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), nous sommes en train d'actualiser notre cadre légal afin de faciliter les investissements nationaux et étrangers, et de réviser (selon des niveaux consolidés) le tarif douanier qui est globalement très bas, autour de 3% en moyenne et de 4,5% pour les produits agricoles en dépit du léger relèvement tarifaire de septembre 2009.

Haïti comme la plupart des pays moins avancés et à faible revenu ont signé des accords régionaux sur le commerce et des accords préférentiels avec des pays développés, notamment avec la Communauté Caribéenne (CARICOM) avec l'Union Européenne (UE), au sein du CARIFORUM et du groupe ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique). Cependant, des capacités institutionnelles nationales faibles impactent sur la mise en œuvre de ces accords et donc limitent les possibilités d'accès aux marchés non seulement régionaux mais également mondiaux sauf, bien entendu, les produits pour lesquels Haïti détient dotation naturelle et donc une compétitivité reconnue mondialement.

Eu égard à notre vision pour une « HAITI EMERGENTE D'ICI 2030 », laquelle s'aligne sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), mon pays souhaite que la CNUCED : apporte un plus grand appui pour non seulement renforcer ses capacités productives de manière à être efficace et compétitive, améliorer les stratégies d'intégration du commerce dans le développement national, mais aussi pour lui permettre d'exploiter et de rentabiliser ses ressources minières, tout en préservant l'environnement afin, surtout, de se préparer contre les effets du changement climatique. De ce fait, l'augmentation des investissements dans les secteurs de production sont essentiels pour le développement durable.

Tout en remerciant grandement la CNUCED pour l'assistance qu'elle lui a fournie dans le cadre du Programme « Système d'Analyse Financier et Gestion de dette (DFMFAS) et du Cadre Intégré Renforcé (CIR), mon pays, au nom du *droit de justice et de raison commerciales* qui est au fondement de la CNUCED, espère bénéficier d'autres apports notamment dans les domaines, de négociations commerciales, du renforcement du système des statistiques liées au commerce pour un suivi efficace de l'aide pour le commerce, du renforcement des administrations fiscales et douanières, et de l'encadrement normatif du secteur tertiaire. Et ce dans le cadre de la solidarité internationale, du commerce équitable et de la lutte contre l'inhumaine pauvreté.

Ainsi, tout en renouvelant sa confiance dans l'approche de coopération développée entre la République d'Haïti et la CNUCED, mon pays souhaite que le mandat de celle-ci soit renforcé en vue de la mise en œuvre efficace de l'Agenda 2030.

**Madame, Monsieur,**

La CNUCED l'a dit : « Il faut ***un environnement économique mondial équitable et solidaire au service du commerce et du développement*** ». Dans l'intérêt des générations futures, les peuples l'ont clamé. Les Etats l'ont décidé. Maintenant, **PASSONS A L'ACTION !**

**Je vous remercie !**